



PRÉFET DU CHER

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE CRÉATION DES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS POUR LES TERRITOIRES DE VIERZON, LUNERY, SAINT-FLORENT-SUR-CHER, TORTERON ET SAINT-AMAND-MONTROND

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) sont institués par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 promulguée le 26 mars 2014.

Le recensement par l'État de ces secteurs vise à renforcer la prise en compte des risques environnementaux et sanitaires sur les terrains où la connaissance d'une pollution des sols impose, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution.

Les SIS visent à garder en mémoire la pollution résiduelle d'un site sur le long terme et ont vocation à être annexés aux plans locaux d'urbanisme.

Dans le cadre des projets de création de SIS pour les territoires de Vierzon, Lunery, Saint-Florent-sur-Cher, Torteron et Saint-Amand-Montrond, une consultation publique est ouverte **du 12 novembre 2019 au 20 janvier 2020** conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement.

Le dossier de consultation du public est accessible en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Cher à l'adresse suivante :

<http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-PPR-DDRM-DICRIM-PCS-IAL-ICPE/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Secteurs-d-information-sur-les-sols-SIS>

Le dossier de consultation sur support papier sera également consultable sur demande auprès de la préfecture du Cher – Service de la coordination des politiques publiques – Section coordination des ICPE-, de la sous-préfecture de Vierzon et de la sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond aux jours et heures d'ouverture au public de celles-ci.

Pendant la durée de la consultation, le public est invité à adresser ses observations en mentionnant la référence du SIS considéré (de type 18SISxxxxx) :

- par courriel à l'adresse suivante : pref-consultation-sis@cher.gouv.fr
- par courrier postal à l'adresse suivante : Préfecture du Cher – Service de coordination des politiques publiques – Section coordination des ICPE – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18 000 Bourges Cedex.

Le présent avis de consultation du public sera affiché dès réception et jusqu'à la fin de la consultation du public dans les mairies de Vierzon, Lunery, Saint-Florent-sur-Cher, Torteron et Saint-Amand-Montrond. À l'issue de la consultation du public, les maires remettront au préfet un certificat d'affichage attestant l'accomplissement de cette formalité.

Au terme de la procédure, la préfète du Cher arrêtera les secteurs d'information sur les sols.

La préfète,

SIGNÉ

Catherine FERRIER